



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3781

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Prévention des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Green friday pour l'organisation du Green friday**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguot, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3781**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Prévention des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Green friday pour l'organisation du Green friday**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I Contexte

La Métropole de Lyon a décliné l'objectif national de réduction des déchets à travers son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) adopté par délibération du Conseil n° 2018-3257 du 10 décembre 2018. Ce programme vise une réduction de 31,9 kg par habitant de déchets ménagers et assimilés (DMA) hors gravats entre 2018 et 2024, soit en moyenne une réduction supplémentaire de 5 kg par habitant chaque année. Le plan d'action pluriannuel a retenu 21 actions réparties suivant 7 axes, dont les axes 6 "donner une seconde vie aux produits destinés à l'abandon" et 7 "promouvoir l'éco-consommation" qui concernent cette délibération.

De plus, la Métropole est, depuis 2015, lauréate de l'appel à projet "zéro déchet, zéro gaspillage" lancé par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et visant à soutenir les territoires s'engageant à mettre en œuvre un projet politique intégré concernant la prévention et la gestion des déchets, dans une dynamique circulaire. Par délibération du Conseil n° 2017-1904 du 10 avril 2017, la Métropole a approuvé les orientations stratégiques du plan d'action économie circulaire qui se décline en 4 axes :

- axe 1 : mettre en œuvre et anticiper les bonnes pratiques de prévention et de gestion des déchets,
- axe 2 : soutenir des porteurs de projet d'économie circulaire,
- axe 3 : mobiliser des territoires et des filières,
- axe 4 : appliquer l'éco-exemplarité aux déchets de l'institution et aux achats publics.

Dans la mesure où le changement des modes de production et de consommation n'est pas du ressort de la Métropole seule, il est essentiel pour déployer cette stratégie de mobiliser les acteurs du territoire et de s'appuyer pour cela sur des relais divers.

Cette délibération propose de soutenir une initiative portée par des acteurs du territoire pour mobiliser des publics variés : les entreprises artisanales, les acheteurs publics et les citoyens et futurs porteurs de projets d'économie circulaire.

II - Compte-rendu de l'édition "Green friday"

Initié par le réseau Envie en 2017, le "Green friday" découle "d'une volonté de rappeler que de nombreuses alternatives de consommation existent. Une volonté de participer à limiter le gaspillage en encourageant les consommateurs à réparer plutôt qu'acheter, à donner plutôt que jeter, à acheter d'occasion plutôt que neuf, ou à consommer seulement si besoin est".

En 2018, plusieurs acteurs (entreprises et associations engagées pour un commerce équitable, durable, responsable et/ou circulaire ou pour l'insertion par l'activité économique) se sont fédérés pour créer l'association Green friday. Cette structure a donc en charge l'organisation de cet événement se tenant à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets (SERD) en novembre 2019. Il a vocation à valoriser des initiatives d'éco consommation en réponse au "Black friday" qui promeut au contraire la surconsommation.

D'ampleur nationale, cet évènement permet de sensibiliser le public aussi bien novice qu'averti sur la question des pratiques de consommation incluant la seconde vie des objets, participant ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques de la Métropole en matière de prévention des déchets.

La Métropole a apporté en 2018 un soutien financier de 2 000 € TTC pour cet évènement, avec une forte communication déclinée localement par les acteurs du territoire métropolitain.

III - L'édition 2019 de l'évènement

Le "Green friday" est renouvelé en 2019 avec un format tourné résolument vers la mobilisation accrue des acteurs, et en particulier à l'échelon métropolitain (ressourceries, acteurs de la réparation, acteurs de la mode éthique, têtes de réseau, etc.).

Il s'agit bien de sensibiliser massivement le public sur les impacts sociaux et environnementaux des modes de consommation, d'encourager les consommateurs à adopter de nouvelles pratiques et de mettre en évidence les nombreuses alternatives de consommation.

Le budget total associé à l'évènement est d'un montant de 94 200 €.

Dépenses		Recettes	
Actions	Montants (en €)	Source de financement	Montant (en €)
moyens humains	22 000	contribution ENVIE et Altermundi	5 600
communication (affiche, vidéo, etc.) et enveloppe évènementiel	17 700	contribution autres membres fondateurs	12 000
fondation Google (référencement et accompagnement numérique)	48 000	contribution fondation Google	48 000
étude sur la consommation responsable	4 000	subvention Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	10 000
frais généraux	500	adhésions	1 800
imprévus (2,5 % du total)	2 000	subvention Métropole de Lyon	2 000
		subvention autres collectivités	14 800
Total TTC	94 200	Total TTC	94 200

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € dans le cadre de l'organisation du "Green friday" en novembre 2019.

Le versement de cette subvention sera encadré par une convention à conclure avec les structures bénéficiaires ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € au profit de l'association Green friday pour l'organisation du Green friday en novembre 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 2 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P25O2482.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.